

PROJET COMMUNAL

RECHERCHE DE SOURCES DE FINANCEMENT



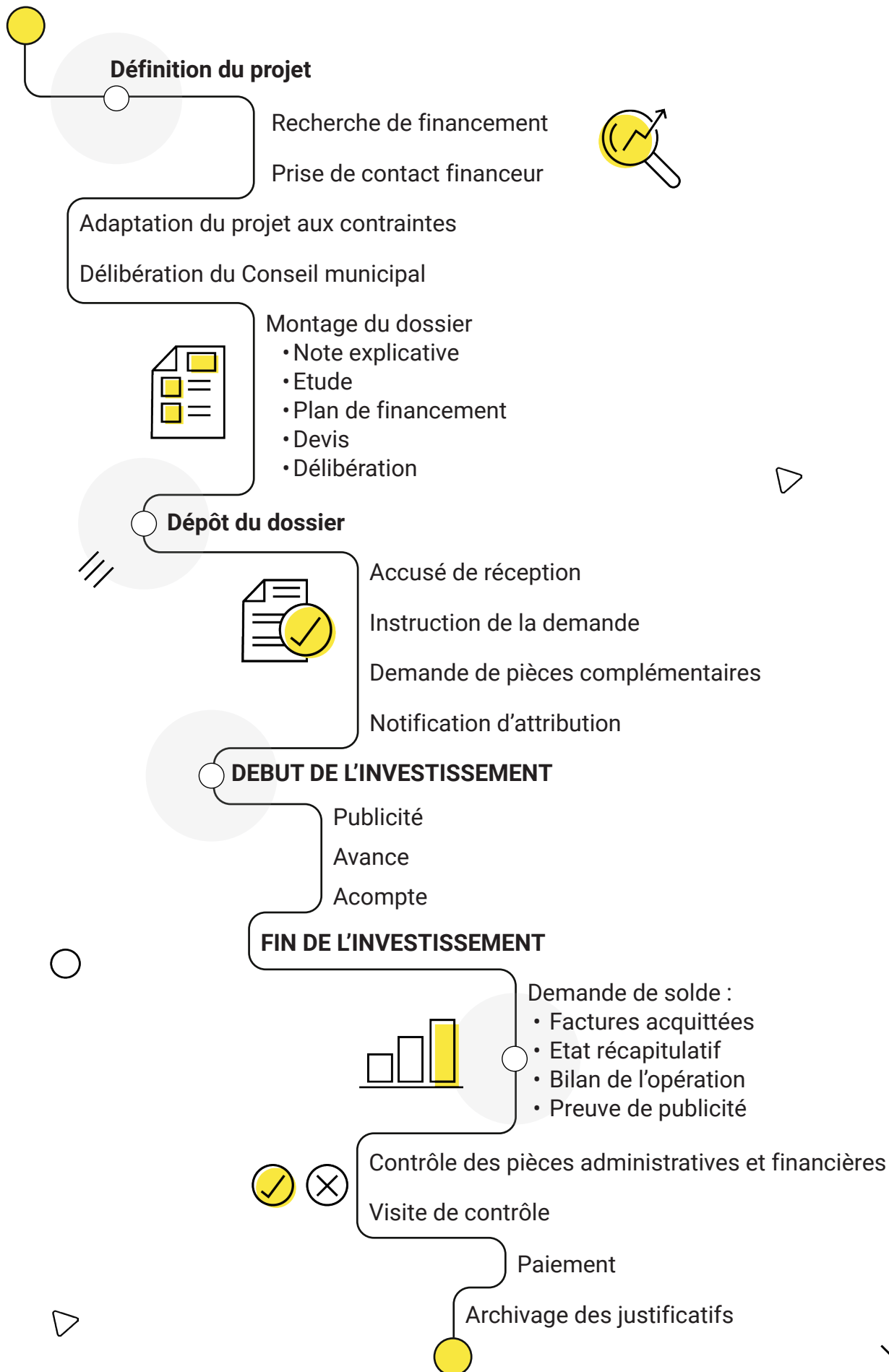
V1 - 06.2026

Terres fortes de Garonne

BELLEGARDE-SAINTE-MARIE | BELLESSERRE | BRETX | BRIGNEMONT | CABANAC-SÉGUENVILLE | CADOURS | CAUBIAC | COX
DAUX | DRUDAS | GARAC | GRENADE-SUR-GARONNE | LAGRAULET-SAINT-NICOLAS | LARÉOLE | LARRA | LAUNAC
LE BURGAUD | LE CASTÉRA | LE GRÈS MENVILLE | MERVILLE | MONTAIGUT-SUR-SAVE | ONDES | PELLEPORT | PUYSSÉGUR
SAINT-CÉZERT | SAINT-PAUL-SUR-SAVE | THIL | VIGNAUX

WWW.HAUTSTOLOSANS.FR

PROCÉDURE





ETAT

	Domaines	Modalités
DETR DSIL	• Mise aux normes accessibilité et sécurité • Transition énergétique • Maintien des services publics en milieu rural • Etablissements scolaires • Equipements sportifs et culturels • ZAE et tiers lieux	• Dépôt avant le 31 décembre • Non cumulable avec le fonds vert • Dossiers à classer par ordre de priorité • 20 à 60% des dépenses dans la limite de 300 000€ • Seuil d'intervention : 2 000€ • Contact : Eva ESCASSUT eva.escassut@haute-garonne.gouv.fr
FONDS VERT	• Prévenir les inondations • Prévenir les risques d'incendies de forêt et de végétation • Recycler les friches • Mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux • Renaturer les villes et des villages • Développer les mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses • Accélérer la transition et la planification écologiques des activités et des espaces maritimes et littoraux • Agir pour la biodiversité : des atlas de la biodiversité communale à la restauration de la nature • Soutenir l'ingénierie des collectivités pour leurs projets de transition écologique	• Dépôt toute l'année • Attribution au fil de l'eau • Non cumulable avec DETR et DSIL • Pas de montant maximum • Contact rénovation énergétique : Linsey MONPELAT Linsey.monpelat@haute-garonne.gouv.fr

> Dépôt des demandes sur la plateforme «*Démarche numérique*» : demarche.numerique.gouv.fr



PRINCIPAUX FINANCEURS



CONSEIL REGIONAL OCCITANIE

	Dépenses éligibles	Modalités
Amélioration, rénovation et création de logements locatifs à vocation sociale	• Travaux de construction, amélioration et rénovation de logements sociaux . • Exclus : travaux réalisés en régie	• Pour la rénovation : de 5 000€ à 10 000€ maximum en fonction de la performance énergétique • Pour la construction : 5 000€ maximum/logement
Développement des installations solaires thermiques	• Etudes • Investissement pour l'installation solaire collective centralisée de production d'eau chaude sanitaire	• Jusqu'à 50% de l'assiette éligible
Construire et rénover des équipements sportifs	• Dépenses relatives aux travaux de constructions, de réhabilitations, de mise aux normes liées à l'accessibilité	• Taux d'intervention de 15% à 50%
Mise en accessibilité des bâtiments publics	• Travaux et équipements de mise en accessibilité • Exclus : places de parking & VRD	• Taux maximum d'intervention de 30% des dépenses éligibles avec un plafond de subvention de 50 000€
Financer la rénovation énergétique des bâtiments publics (ERP)	• DPE/ Etudes thermiques / Investissements permettant d'atteindre soit au moins 30% d'économie d'énergie et la classe énergétique C soit la classe énergétique B	• Taux maximum d'intervention de 30% des dépenses éligibles avec un plafond de subvention de 50 000€

> Dépôt des demandes sur la plateforme «*Mes aides en ligne*» : mesaidesenligne.laregion.fr

> Toutes les aides sont consultables sur : www.laregion.fr/-Toutes-les-aides



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Dépenses éligibles	Modalités	Contact
Équipements majeurs répondant aux besoins des populations et aux évolutions sociodémographiques locales : <i>scolaire, petite enfance, espaces sportifs, culturels, de loisirs, bâtiments publics</i>	• Travaux ou acquisitions immobilières > 5 000€ avant le 30 avril • Acquisition de mobiliers, de matériels, véhicules et travaux < 5 000€ avant le 15 octobre	Delphine POLES DIGNAC Adjointe chef de services des aides Direction du Développement et de l'appui aux territoires Delphine.dignac@cd31.fr 05.34.33.68.37

> Dépôt des demandes sur le portail «*Haute-Garonne subvention*» : sub31.haute-garonne.fr

> Toutes les aides sont consultables sur le guide des subventions : www.haute-garonne.fr/aide

FONDS EUROPEENS

	Dépenses éligibles	Modalités
FEDER- Fonds Européen de Développement Régional	Compétitivité régionale et emploi : innovation, environnemental et prévention des risques, accès aux services de transport et de télécommunication d'intérêt économique général	Contact : Thomas Fernandez Animateur territorial PETR t.fernandez@paystolosan.eu 05.82.95.56.28 - 07.56.41.46.85
FEADER- Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : Comprend le LEADER et la PAC	• Compétitivité de l'agriculture et des productions alimentaires • Gestion de l'espace rural et de l'environnement • Qualité de vie et diversification des activités économiques dans les zones rurales	Contact : Thomas Fernandez Animateur territorial PETR t.fernandez@paystolosan.eu 05.82.95.56.28 - 07.56.41.46.85 Dépôt sur la plateforme «Euro-PAC» : europac.laregion.fr/sub/tiers/authentification
FSE- Fonds Social Européen	• Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques • Accès à l'emploi • Cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations	

Attention : le versement de la subvention peut intervenir plusieurs années après la fin de l'opération

AUTRES FINANCEURS



> AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Réduction ou traitement des pollutions, eau potable, gestions des eaux pluviales



> ADEME

Etudes et installation d'énergies renouvelables (solaire thermique, géothermie, etc)

Contact : Agence locale de l'énergie et du Climat

enrchaleurhg@soleval.org

> CAF

Enfance, jeunesse, association

Attention : Tout projet doit être inscrit dans le schéma de développement annuel porté par la CCHT.

Contact : Philippe ROUCH philippe.rouch@hautstolosans.fr

> AGENCE NATIONALE DU SPORT

Equipements sportifs

> APPEL À PROJET

Banque des territoires, SDEHG, CEREMA



> FONDATIONS PRIVÉES

[Fondation du Patrimoine](#), ...



Les projets futurs seront toutefois tributaires du maintien des subventions par les partenaires financiers

BONNES PRATIQUES

- Anticiper les projets en amont afin de respecter les calendriers de dépôt.
- Soigner la qualité rédactionnelle du dossier et les indicateurs d'impact : le choix du nom du projet peut influencer l'obtention des subventions. Adapter le discours aux priorités et critères du cahier des charges.
- Vérifier la maturité du projet avant son dépôt.
- Inscrire le projet dans le cadre du CRTE ou de tout autre dispositif contractuel susceptible d'être pris en compte dans l'attribution des subventions.
- S'assurer du respect des obligations de publicité.
- Ne pas débiter les investissements avant le dépôt du dossier : le démarrage est caractérisé par la signature d'un devis ou la notification d'un marché. Les études préalables ou l'acquisition de terrains ne constituent pas un commencement d'exécution.
- Respecter un minimum de 20 % d'autofinancement : le cumul des subventions publiques ne peut excéder 80 % du coût total de l'opération.

PUBLICITÉ

Pendant les travaux, un **panneau d'affichage** doit être installé dans un lieu visible et maintenu durant toute la durée du chantier. Il doit mentionner :

- Le coût total de l'opération d'investissement ;
- Le logotype ou l'emblème des financeurs publics ;
- Le nom des financeurs ;
- Le montant des subventions attribuées par chacun.

Pour toute opération supérieure à 10 000 €, un affichage permanent, visible et lisible par le public doit être mis en place. Il prend la forme d'une plaque ou d'un panneau mentionnant les logotypes des financeurs publics.



RESSOURCES

- **Aides Territoires** : aides-territoires.beta.gouv.fr

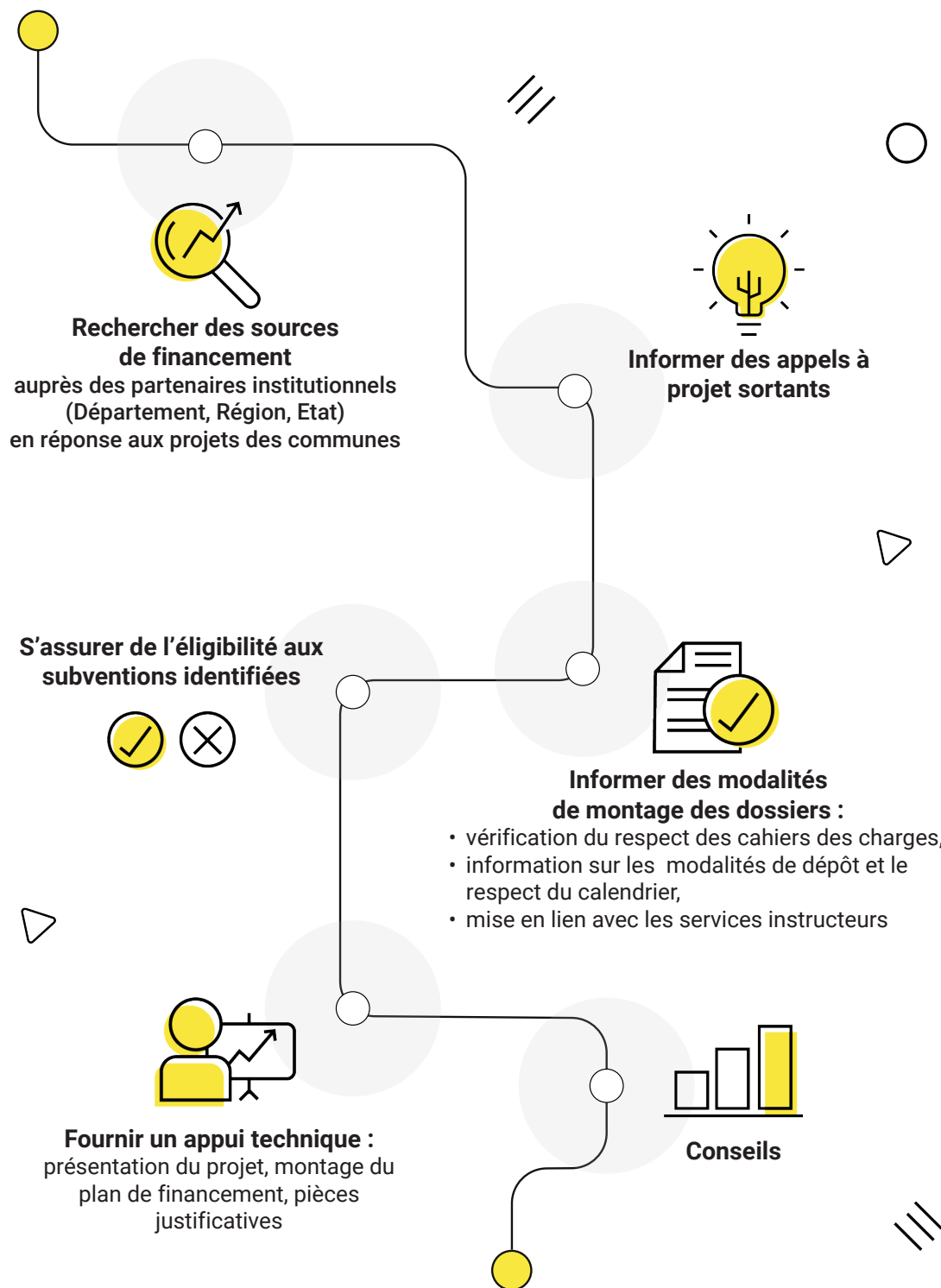
Plateforme de recherche des aides publiques permettant de filtrer par territoire, type de bénéficiaire ou thématique. Elle propose également des exemples de projets financés et des actualités sur les dispositifs existants.

- **Portail Élus de la Communauté de communes** :

Mise à disposition de documents types (cahiers des charges, modèles, logos des financeurs, etc.). Il centralise les informations relatives aux nouvelles opportunités de financement pour les collectivités territoriales.



LA CCHT VOUS ACCOMPAGNE



INFOS
+

Marion SERIN
Chargée de mission
Financements et Plan Climat
marion.serin@hautstolosans.fr
06 24 27 60 41





1237, Rue des Pyrénées - CS 70 024
31330 Grenade-sur-Garonne
Tél : 05 61 82 85 55
Email : contact@hautstolosans.fr

Rendez-vous sur :
WWW.HAUTSTOLOSANS.FR